



N° 00008
du Registre
des Arrêtés

Objet : Liste des personnes composant le Jury dans le cadre du projet d'aménagement des places de la Cité Plantagenet

ARRETE

LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L1411-5, établissant la composition des jurys de concours ;
- les délibérations du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023 relatives au **projet d'aménagement des places de la Cité Plantagenêt au Mans**, approuvant le programme d'une part, et fixant la composition du jury d'autre part ;
- le Code de la Commande Publique, en ses articles R2162-22 et R2162-24, établissant la composition du jury de concours.

Arrête

Article 1 - La liste des personnes nommément désignées pour participer aux travaux du Jury, au titre des membres à qualification ou expérience équivalente est la suivante :

- M. Jean-Marc PITET, Architecte-Conseil de l'Etat – Direction Départementale du Territoire
- Mme Béatrice FAUNY, Paysagiste-Conseil de l'Etat – Direction Départementale du Territoire
- M. Michel HOSSLER Urbaniste, société AgenceTER

Article 2 - Les personnes pouvant participer aux travaux du Jury, en raison de leur compétence, avec voix consultative, sont les suivantes :

- M. Etienne BARTCZAK – représentant de la DRAC
- Mme Noémie MALLET, cabinet Emulsion en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- M. Vincent RAY, cabinet Emulsion en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- M. Léo CANY, Architecte du Patrimoine – Le Mans Métropole

Article 3 - Mme la Directrice Générale de l'Administration Communautaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 08 février 2024

Signé par Stéphane LE FOLL

Le Président, Stéphane LE FOLL
Maire du Mans,
Ancien Ministre